



MEUBLER SA MAISON TOUT EN RESPECTANT LES CHIMPANZÉS

1. POURQUOI FAIRE ATTENTION ?

2. QUAND ON FAIT SES ACHATS...

2.1. ... on peut apprendre à repérer les objets en bois tropical

2.2. ... on peut privilégier les bois labellisés

EN BONUS : QUELQUES ASTUCES !

Et si on investissait dans la durée ?

Et si on redécouvrait nos meubles ?

Et si on faisait tourner nos meubles ?

1. POURQUOI FAIRE ATTENTION ?

Lits, étagères, tables, chaises, armoires, bureaux, mais aussi portes, fenêtres, parquets et terrasses : le bois, brut ou reconstitué, est le matériau majoritaire de la maison. Et parce qu'il peut venir de zones où vivent les grands singes, il peut être bon de faire attention à son origine.

Selon Interpol, l'Union européenne, les USA, la Chine et le Japon sont les destinataires de plus de 80 % du bois exploité illégalement dans le monde, exploitation illégale qui a principalement lieu en Afrique centrale (où vivent gorilles et chimpanzés), en Asie du Sud-Est (où vivent les orangs-outans) et en Amazonie. Chaque année, c'est ainsi au minimum 30 milliards de dollars qui sont soustraits à des pays dont la plupart sont en voie de développement. Autant d'argent qui ne va pas dans les infrastructures de santé et d'éducation des pays, autant d'argent qui ne participe pas au développement économique. Et des habitants privés d'un de leurs principaux moyens de subsistance, car la forêt procure nourriture, abri, médicaments, carburant à plus de 1,6 milliards de personnes dans le monde.

Enfin, saviez-vous que la déforestation est responsable de près de 25% des émissions de dioxyde de carbone (l'un des principaux gaz responsables de l'effet de serre) ? C'est deux fois plus que la pollution engendrée par tous les modes de transport cumulés au niveau mondial...

2. QUAND ON FAIT SES ACHATS...

2.1. ... on peut apprendre à repérer les objets en bois tropical

Reconnaître une essence d'arbre sous forme de parquet ou de chaise n'est pas évident... Même avec des années d'expérience, des professionnels se trompent ! D'autant que le nom présent sur l'étiquette n'est pas le nom scientifique de l'essence, mais son appellation locale (qui dépend donc de la langue et du pays, voire de la région d'origine).

Voici les appellations des bois exotiques les plus couramment proposés à la vente en France :

- l'abachi
- l'acajou
- l'afroformosa (ou « teck » africain)
- l'afzelia
- l'avodiré
- l'azobé (ou « bois de fer »)
- le bilinga ou opepe
- le bossé
- le bubinga ou kévazingo
- le doussié
- l'ébène
- l'idigbo
- l'ipé
- l'iroko
- le majoré
- le manguier
- le méranti (aussi appelé balau et bangkirai),
- le merbau (ou kwila ou ipil)
- le movingui
- la palissandre
- le ramin
- le sapelle (ou sapelli)
- le teck (africain ou asiatique)
- le wengé.

Et bien sûr, la mention générique « bois exotique » !

En **gras** les essences d'arbres particulièrement liées à la vie des grands singes (habitat ou alimentation).



Pas de bois tropical chez vous ? N'en soyez pas si sûr, car aujourd'hui la plupart des meubles proposés à bas prix sont fabriqués à partir de bois aggloméré (MDF, panneaux de particules, OSB, panneaux de fibres...). Du bois qui peut être du tout-venant abattu dans les forêts tropicales en même temps que du bois plus précieux abattu lui « à l'unité », ou bien être issu de plantations d'arbres à croissance rapide (acacia, eucalyptus, teck...) créées une fois que plus rien n'était exploitable sur le site en forêt.

2.2. ... on peut privilégier les bois labellisés

Certains labels constituent des références solides en garantissant un contrôle indépendant des conditions d'exploitation du bois et de gestion de la forêt : en voici une sélection.

On peut aussi penser à choisir des bois labellisés locaux dont les propriétés sont équivalentes à celles des bois tropicaux, comme le chêne, le robinier, le châtaignier, les épicéas, le hêtre, le mélèze, les pins, le sapin...



► Le **FSC** (*Forest Stewardship Council* – Conseil de gestion des forêts), une structure créée en 1994 par des industriels et des ONG pour mieux encadrer l'exploitation forestière, délivre plusieurs certifications, notamment « Recyclé » (100% de bois recyclé) et « Sources mixtes » (mélange de bois certifié par le FSC, de bois recyclé, et de bois certifié légal). Si ce label connaît quelques limites du point de vue écologique (il peut être apposé sur du bois issu de plantations, souvent d'essences non locales, ce qui ne va pas dans le sens d'une préservation de la biodiversité du lieu), il a cependant l'avantage de certifier une origine légale du bois.



► L'**Écolabel européen** (attribué par l'Union européenne) atteste, de façon indépendante, que le meuble en bois en question est fabriqué à partir de fibres vierges ou recyclées de bois issu de forêts gérées durablement, qu'il contient des substances dangereuses pour la santé ou l'environnement en quantité limitée, qu'il a été conçu pour durer plus longtemps et être facilement démonté et recyclé, que son emballage est fait à partir de matières recyclées, et que la notice donne toutes les instructions pour en permettre un usage respectueux de l'environnement.



► La marque **NF Environnement**, le seul écolabel officiel français, certifie depuis 1991 le mobilier dont la fabrication, l'usage et le recyclage sont moins polluants et plus durables que ceux de produits équivalents. Au moins 70% du bois massif et 50% du bois aggloméré doivent être certifiés, les objets doivent être facilement démontables en fin de vie (pour faciliter leur valorisation), et les emballages en carton doivent être composés d'au moins 40% de carton recyclé.



► Le **PEFC** (Programme de Reconnaissance des certifications forestières) est une marque que l'on rencontre souvent sur les produits en bois vendus en France. Il certifie que le bois est issu de forêts gérées durablement, que sa traçabilité permet de remonter jusqu'à l'exploitation d'origine, et que les pratiques d'exploitation forestière mises en œuvre ont été conçues pour limiter leur impact sur la faune, la flore et l'environnement naturel. Cependant les contrôles sont très occasionnels, et le cahier des charges s'apparente plus à un ensemble de recommandations qu'à une liste d'obligations. De plus aucune ONG, aucune association représentant les populations locales, n'ont été impliquées dans l'élaboration de leurs critères. Toutefois un de ses labels reste intéressant : c'est le « PEFC Recyclé », qui garantit que le produit en question contient de 70 à 100% de bois recyclé.



EN BONUS : QUELQUES ASTUCES !

Recycler c'est bien, ne rien avoir à recycler c'est mieux... Cela évite de produire des déchets, d'utiliser des ressources pour fabriquer (ou encourager la fabrication) d'un objet supplémentaire, et des emplois sont même créés grâce à ces démarches. L'idéal c'est donc de consommer en mode 3R : avant de **recycler**, on peut penser à **réduire** sa consommation et à **réutiliser** ce que l'on a déjà ! Quelques astuces pour se lancer !

Et si on investissait dans la durée ?

- En privilégiant des meubles en bois brut, car les trafiquants utilisent souvent la transformation du bois en pâte ou en aggloméré pour revendre plus facilement (et blanchir) le bois illégal. Concrètement, ce sont aussi des meubles plus résistants, et qui ont l'avantage de pouvoir être poncés, peints et vernis à volonté. Dès qu'on en est lassé, on peut donc les transformer en quelques heures et sans trop de dépenses !
- En se tournant vers des meubles fabriqués à partir de matériaux recyclés : bois, carton et autres.

Et si on redécouvrait nos meubles ?

Pour éviter de devoir racheter un meuble (et de produire un déchet...), on peut revisiter nos objets : réparer, repeindre, détourner... Pour se donner des idées, ou avoir un peu d'aide, on peut demander leur avis aux amis, assister à un « Repair café » (<http://repaircafe.org/fr/>), un atelier de réparation mensuel bénévole et gratuit, troquer des services entre particuliers en passant par un SEL (Système d'échange local) (<http://www.intersel-idf.org/rubrique2.html>), un RERS (Réseau d'Échanges Réciproques de Savoirs) (<http://www.rers-asso.org/ou-intro.htm>) ou une Accorderie (<http://www.accorderie.fr/choisir-son-accorderie/>)... On peut aussi faire appel à la communauté d'Internet ! De nombreux consommateurs échangent leurs astuces et leurs trouvailles pour réparer ou remettre en état des objets, par exemple sur <http://www.apreslachat.com/> ou sur www.ifixit.com.

Et si on faisait tourner nos meubles ?

Avant d'acheter ou de jeter, pourquoi ne pas mobiliser son entourage ? Il y a souvent des trésors dans les greniers qui ne demandent qu'à être désencombrés. On peut aussi faire appel à certains sites qui mettent en rapport des particuliers qui donnent les objets dont ils ne veulent plus : www.co-recyclage.com, www.donnons.org..

- On peut aussi acheter des meubles de seconde main (ou revendre les siens) dans les magasins et sites spécialisés, dans les trocs, dépôts-ventes et autres vide-greniers, où l'on trouve des meubles de tout style et toute époque ! Voici quelques adresses supplémentaires pour parfois combiner prix intéressants et geste solidaire :
 - **Emmaüs** : où donner (et acheter) dans toute la France : http://intranet.association.emmaus.fr/media/pdf/communautes_emmaus_en_france.pdf
 - **Les Ressourceries** : toutes les adresses, pour donner ou acheter à moindres frais : <http://www.ressourcerie.fr/Vos-Ressourceries/Localisations>.

